

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2009

POINT 2

DELIBERATION SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE CANCER DE LA PROSTATE

La délégation CGT a de nombreuses fois interpellé la Direction de la Caisse et ce conseil d'administration sur l'importance et la nécessité de développer les campagnes de prévention.

Elle est toujours sur le même principe, la prévention doit être un axe prioritaire dans notre Caisse.

Par conséquent, la délégation CGT souhaite préciser les raisons qui ont justifié son vote d'abstention lors de la commission ASP.

Lors de la tenue de la commission le 6 octobre 2009, l'administrateur CGT siégeant à cette commission a fait remonter certains des problèmes rencontrés motivant son vote.

Ces problèmes étaient de deux ordres : l'un concernant la remise des documents sur table et l'autre un manque de communication en amont de la commission.

Concernant le premier problème évoqué, la délégation CGT remercie la Direction de la Caisse d'avoir répondu favorablement à la demande de transmettre les dossiers en amont et de ce fait de laisser le temps de prendre connaissance de l'ensemble du dossier.

D'autre part, la délégation CGT et plus particulièrement l'administrateur représentant les retraités rappellent les engagements de la Caisse de se concerter pour tout projet qui concernerait ces ressortissants.

Depuis 2004, la question de la mise en œuvre d'une action de prévention du cancer de la prostate fait l'objet de nombreux débats, l'absence de consensus entre les autorités publiques et les organisations professionnelles rendant effectivement plus complexe la décision sur la nature de la prévention à mettre en œuvre.

Le choix de la Caisse et du Président de la commission s'est porté sur l'envoi d'un Cdrom accompagné d'une lettre d'explication à l'ensemble des assurés de sexe masculin âgés entre 45 et 65 ans. Projet qui porte sur une période de 5 ans.

Une question est peut être à se poser, quels sont les moyens mis en œuvre pour avoir un retour sur la portée de cette action, s'assurer que les objectifs de départ sont atteints, et si tel n'était pas le cas, réfléchir aux modifications à apporter pour répondre à ces objectifs, d'incitation à dialoguer avec le médecin traitant de l'opportunité d'un dépistage individuel.

Un retour serait également intéressant par rapport au support choisi, considéré comme innovant, en ce sens qu'il fait appel aux technologies et aux modes de communication nouveaux.

Une fois cette remarque faite, la délégation CGT s'exprimera favorablement sur la mise en place d'une nouvelle action de prévention.